



ATTESTATION MEDICALE
POUR POUVOIR SE DEPLACER EN VOITURE MALGRE LES RESTRICTIONS DE
CIRCULATION DU PLAN PICS DE POLLUTION DE LA REGION DE BRUXELLES-
CAPITALE (SEUILS 2 ET 3)

Hiver 2015-2016

Merci d'écrire en MAJUSCULES

Je soussigné(e),.....
Docteur en médecine, officiant

.....
.....

atteste que Madame/Monsieur (*biffer la mention inutile*)

.....

doit, pour des raisons médicales, pouvoir circuler avec son véhicule en cas de mise en œuvre des mesures de restriction du trafic automobile un jour de pics de pollution (seuil 2 et 3), telles que définies par l'Arrêté du 27/11/2008 de la Région de Bruxelles-Capitale.

Fait à, le.....

CACHET ET SIGNATURE

Ce document doit être mis en pièce jointe à votre formulaire de demande de dérogation, qui peut se faire par voie électronique (www.irisbox.irisnet.be). Dans ce dernier cas, *scannez* ou *photographiez* ce document.

Toutes les informations concernant le plan pics de pollution de la Région bruxelloise sont disponibles sur le site Internet : www.picdepollution.be